



## ***Le suivi Post Création-Reprise***

L'objectif est de permettre au dirigeant de la jeune entreprise de :

- Se donner de meilleures chances de pérenniser son entreprise :
  - en obtenant un appui à l'analyse de son fonctionnement et de sa situation, ainsi que des conseils et orientations répondant à ses besoins
  - en mettant en place des outils de gestion (tableaux de bord) simples et pertinents
  - en validant ou en faisant évoluer son projet initial
  - en accédant progressivement à l'autonomie, en améliorant ses connaissances en gestion et sa capacité d'analyse et de décision
  
- Demander des subventions correspondantes aux investissements (immobilier, matériel et immatériel)
  
- Rompre son isolement, rencontrer d'autres chefs d'entreprise et confronter son expérience
  
- Etre encouragé à réaliser une veille technologique, juridique, économique, commerciale, etc....

Tout chef d'entreprise artisanale nouvellement installé depuis moins d'un an en création ou reprise d'entreprise artisanale peut bénéficier de cette prestation.

**Le coût de la prestation d'accompagnement, soit 735 Euros, est pris en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges ainsi que par le Conseil Régional de Lorraine avec le concours du Fonds Social Européen.**

### **Prestation gratuite pour l'entreprise**

**Renseignements et inscription à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges**

**Contact : Département Conseil et Développement**

**Tel : 03.29.69.55.53**

**Fax : 03.29.69.55.57**

**Mail : [animation.eco@cma-vosges.fr](mailto:animation.eco@cma-vosges.fr)**

**Antenne de Saint-Dié des Vosges :**

**Tel : 03.29.56.70.11**

**Fax : 03.29.56.98.80**

**Adresse : 1 rue Stanislas - 88100 SAINT DIE DES VOSGES**

**Mail : [v.bottelin@cma-vosges.fr](mailto:v.bottelin@cma-vosges.fr)**